

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille



ABONNEMENT	INSERTIONS LÉGALES
1 an (à compter du 1 ^{er} janvier) tarifs toutes taxes comprises :	la ligne, hors taxe :
Monaco, France métropolitaine 210,00 F	Grefte Général - Parquet Général 26,00 F
Etranger 255,00 F	Gérances libres, locations gérances 26,50 F
Etranger par avion 330,00 F	Commerces (cessions, etc...) 27,50 F
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule .. 110,00 F	Société (Statut, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) 29,00 F
Changement d'adresse 5,30 F	Avis concernant les associations (Constitution, modifications, dissolution) 26,00 F

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 9.552 du 26 août 1989 portant nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 902).

Ordonnance Souveraine n° 9.553 du 28 août 1989 portant nomination des membres du Conseil d'Administration des Scouts de Monaco (p. 902).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique

Avis de recrutement n° 89-175 d'un plombier électromécanicien au Stade Louis II (p. 903).

Avis de recrutement n° 89-176 d'un ouvrier polyvalent au Stade Louis II (p. 903).

Avis de recrutement n° 89-177 d'un surveillant rondier au Stade Louis II (p. 903).

Avis de recrutement n° 89-178 d'un maître-nageur sauveteur au Stade Louis II (p. 903).

Avis de recrutement n° 89-179 d'un électricien au Centre de Rencontres Internationales (p. 904).

Avis de recrutement n° 89-180 de trois ouvriers d'entretien au Service de la Circulation (p. 904).

Avis de recrutement n° 89-181 de vingt-cinq gardiens de parking au Service de la Circulation (p. 904).

Avis de recrutement n° 89-182 de deux gardiens de parking au Service de la Circulation (p. 905).

Avis de recrutement n° 89-183 d'un manœuvre au Service de l'Urbanisme et de la Construction (p. 905).

Avis de recrutement n° 89-184 d'un veilleur de nuit au Musée d'Anthropologie Préhistorique (p. 905).

Avis de recrutement n° 89-185 d'un commis-décompteur au Service des Prestations médicales de l'État (p. 905).

Avis de recrutement n° 89-186 d'un(e) employé(e) de bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 906).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement

Local vacant (p. 906).

Office des Emissions de Timbres-Poste

Mise en vente d'un timbre-poste (p. 906).

Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 906).

Retrait de valeurs (p. 907).

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires Sociales

Communiqué n° 89-64 du 16 août 1989 précisant les nouvelles valeurs du point de retraite et du salaire de référence des régimes de retraite complémentaire des salariés non cadres (p. 907).

MAIRIE

Avis de vacances d'emplois n° 89-76 et n° 89-82 (p. 907).

INFORMATIONS (p. 908)

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 908 à 911)

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 9.552 du 26 août 1989 portant nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre ordonnance du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

CHEVALIERS :

MM. Jean SABY, Président de la Fédération Internationale des Compagnies de Théâtre Amateur,

Alfred MESCHNIGG, Conférencier et Président de l'Association Internationale du Théâtre Amateur.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six août mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 9.553 du 28 août 1989 portant nomination des membres du Conseil d'Administration des Scouts de Monaco.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu Notre ordonnance n° 2.271 du 20 juin 1960 relative au Conseil d'Administration des Scouts de Monaco ;

Vu Notre ordonnance n° 8.627 du 6 juin 1986 portant nomination du Conseil d'Administration des Scouts de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 juillet 1989 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés, pour une période de trois ans, membres du Conseil d'Administration des Scouts de Monaco :

MM. Robert VERMEULEN, Président,

Yves MIFSUD, Vice-Président,

Daniel ROBERT, Secrétaire,

Jean BOISBOUVIER, Trésorier,

Le Père Georges FRANZI, Aumônier,

Mme Marie-Noëlle GABRIELLI, Conseiller,

M. Edmond AUBERT, Conseiller.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit août mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique

Avis de recrutement n° 89-175 d'un plombier électromécanicien au Stade Louis II.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un plombier électromécanicien au Stade Louis II.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233-287.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle de plomberie ou d'électromécanique ou justifier d'un niveau de formation équivalent à ce diplôme,
- présenter une expérience professionnelle en matière de plomberie.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-176 d'un ouvrier polyvalent au Stade Louis II.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un ouvrier polyvalent au Stade Louis II.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233-287.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- présenter de sérieuses références en matière de serrurerie, peinture, maçonnerie et vitrerie.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-177 d'un surveillant rondier au Stade Louis II.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un surveillant rondier au Stade Louis II.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 221-269.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- présenter de très sérieuses références en matière de surveillance et de gardiennage,
- justifier d'une formation en matière de prévention incendie et posséder, si possible, un brevet de secouriste.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-178 d'un maître-nageur sauveteur au Stade Louis II.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un maître-nageur sauveteur au Stade Louis II.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 247-329.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- être titulaire du brevet de maître-nageur sauveteur.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-179 d'un électricien au Centre de Rencontres Internationales.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un électricien au Centre de Rencontres Internationales.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

La rémunération sera calculée sur la base du taux horaire.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- posséder de bonnes connaissances générales en électromécanique, sanctionnées, si possible, par l'obtention d'un diplôme,
- présenter des références se rapportant au fonctionnement des installations de sonorisation et d'éclairage scénique.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-180 de trois ouvriers d'entretien au Service de la Circulation.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de trois ouvriers d'entretien au Service de la Circulation.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 221-269.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- justifier d'une expérience professionnelle dans le bâtiment (électricité, plomberie, menuiserie, peinture ...).

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-181 de vingt-cinq gardiens de parking au Service de la Circulation.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de vingt-cinq gardiens de parking au Service de la Circulation.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 221-269.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien),
- être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie « B » (véhicules de tourisme),

- présenter une expérience en matière de gardiennage de parkings.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,

... un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-182 de deux gardiens de parking au Service de la Circulation.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux gardiens de parking au Service de la Circulation.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 221-269.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

... être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,

... justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien),

... être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie « B » (véhicules de tourisme),

... présenter une expérience en matière de gardiennage de parkings.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

... une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,

... une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,

... un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,

... un extrait du casier judiciaire,

... une copie certifiée conforme des titres et références présentés,

... un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-183 d'un manœuvre au Service de l'Urbanisme et de la Construction.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un manœuvre au Service de l'Urbanisme et de la Construction.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 205-269.

Les conditions à remplir par les candidats sont les suivantes :

... être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,

... justifier d'une expérience professionnelle en matière d'espaces verts.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

... une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,

... une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,

... un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,

... un extrait du casier judiciaire,

... une copie certifiée conforme des titres et références présentés,

... un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-184 d'un veilleur de nuit au Musée d'Anthropologie Préhistorique.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un veilleur de nuit, à temps partiel, au Musée d'Anthropologie Préhistorique.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 205-269.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

... une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,

... une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,

... un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,

... un extrait du casier judiciaire,

... une copie certifiée conforme des références présentées,

... un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

La personne retenue sera celle présentant les références les plus élevées, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-185 d'un commis-décompteur au Service des Prestations médicales de l'État.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un commis-décompteur au Service des Prestations médicales de l'État.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 255-307.

Les conditions à remplir par les candidat(e)s sont les suivantes :

... être titulaire d'un diplôme du second cycle de l'enseignement du second degré ou justifier d'une formation générale s'établissant au niveau de ce diplôme ;

... justifier de connaissances en comptabilité et, si possible, d'une expérience professionnelle dans la saisie de données informatiques.

Il sera procédé à un concours comprenant les épreuves suivantes notées, chacune, sur 20 points :

... une rédaction d'une note administrative (coefficient 2) ;

- une épreuve de comptabilité (coefficient 3) ;
- un entretien avec les membres du Jury (coefficient 1).

Un minimum de 70 points sera requis pour être admis(e)s à la fonction.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

La personne retenue sera celle présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Avis de recrutement n° 89-186 d'un(e) employé(e) de bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) employé(e) de bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 228-285.

Les conditions à remplir par les candidat(e)s sont les suivantes :

- être âgé(e) de 21 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco »,
- justifier d'un niveau d'études de l'enseignement du premier cycle du second degré ;
- avoir des connaissances en matière de dactylographie ;
- posséder une expérience professionnelle en matière d'opérations de marketing.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre, accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le(la) candidat(e) retenu(e) sera celui (celle) présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance de l'appartement suivant :

- 50, boulevard d'Italie, 2ème étage, composé de 3 pièces, cuisine, salle d'eau, w.c.

Le montant du loyer mensuel est de 5.000 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 24 août au 12 septembre 1989.

Office des Emissions de Timbres-Poste

Mise en vente d'un timbre-poste.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera, le lundi 4 septembre 1989, dans le cadre de la deuxième partie du Programme Philatélique 1989, à la mise en vente d'un timbre-poste commémorant le Centenaire de l'Union Interparlementaire (1889-1989).

- 4,00 F Logo de l'Union Interparlementaire sur fond de mappe-monde.

Cette figurine sera en vente dans les bureaux de poste et guichets philatéliques de la Principauté. Elle sera fournie à nos abonnés conjointement aux autres valeurs commémoratives de la deuxième partie du Programme Philatélique 1989, à compter du 26 octobre 1989.

Mise en vente de nouvelles valeurs.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera, le jeudi 7 septembre 1989, dans le cadre de la deuxième partie du Programme Philatélique 1989, à la mise en vente des valeurs commémoratives, ci-après désignées :

Croix-Rouge Monégasque : Série Sainte Dévote

- 4,00 F L'empoisonnement d'Eutychius
- 5,00 F Condamnation de Dévote

Série Les Arts

- 4,00 F 150^e anniversaire de la naissance de Philibert FLORENCE, artiste peintre monégasque
- 6,00 F 150^e anniversaire de la naissance du peintre impressionniste Alfred SISLEY
- 8,00 F 150^e anniversaire de la naissance du peintre impressionniste Paul CEZANNE

Ces figurines seront en vente dans les bureaux de poste et guichets philatéliques de la Principauté.

Elles seront fournies à nos abonnés conjointement aux autres valeurs commémoratives de la deuxième partie du Programme Philatélique 1989, à compter du 26 octobre 1989.

Retrait de valeurs.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera, le mardi 26 septembre 1989, à la fermeture des bureaux, au retrait des figurines, ci-après désignées, émises dans le cadre de la Première Partie du Programme Philatélique 1989.

40ème anniversaire du règne de Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier III de Monaco - émission du 9 mai

- 20,00 F Bloc dentelé

Feuillelet EUROPA 1989 - émission du 9 mai

- 29,00 F « Les Jeux d'Enfants ».

Inscriptions rupestres du Parc National du Mercantour - émission du 8.2.89

- 2,00 F Le Sorcier

- 2,20 F Attelage

- 3,00 F Les Outils

- 3,60 F Chef de Tribu

- 4,00 F Le Pantin

- 5,00 F Le Christ

Série groupée

- 2,20 F Exposition Canine de Monte-Carlo spéciale « York-shire-Terrier »

- 2,20 F Sèmes Grands Prix Magiques

- 4,00 F Centenaire de la naissance de Charlie Chaplin
émission du 14 mars 1989

- 3,00 F 350e anniversaire de la Vénérable Archiconfrérie de la Miséricorde

- 3,00 F Centenaire de la naissance de Jean Cocteau
émission du 4 avril 1989

Bloc Quatre Saisons « Le Grenadier »

- 3,00 F Printemps

- 5,00 F Automne

- 4,00 F Eté

- 6,00 F Hiver

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires Sociales.

Communiqué n° 89-64 du 16 août 1989 précisant les nouvelles valeurs du point de retraite et du salaire de référence des régimes de retraite complémentaire des salariés non cadres.

Nombre d'institutions interprofessionnelles, adhérant à l'A.R.R.C.O., viennent de revaloriser la valeur de leur point de retraite et de leur salaire de référence ; la Direction du Travail et des Affaires Sociales en signale le montant :

INSTITUTIONS	Point de retraite		Salaire de référence	
	Valeur (F)	Effet du	Valeur (F)	Période
A.M.R.R. - A.G.R.R.	2,1220	1.01.1989	17,31	1988
A.N.E.P.	16,29	1.01.1989	131,70	1988
C.G.I.S.	22,72	1.07.1989	26,1410	1988
C.I.R.C.O.	2,168	1.07.1989	17,50	1988
C.I.R.P.S.	2,0880	1.07.1989	17,20	1988
C.R.I.	2,4444	1.07.1989	18,4835	1988
F.N.I.R.R.	2,2064	1.01.1989	17,88	1988
I.P.R.I.S.	2,51	1.07.1989	19,52	1988
I.R.E.P.S.	25,88	1.07.1989	29,10	1988
I.R.P.S.I.M.M.E.C.	2,34	1.07.1989	19,00	1988
R.E.S.U.R.C.A.	2,26	1.07.1989	18,16	1988
R.I.P.S.	1,8720	1.07.1989	15,51	1988
U.N.I.R.S.	2,1240	1.07.1989	17,58	1988

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 89-76.

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi de documentaliste, responsable du Service « Monaco-Information-Jeunesse », est vacant.

La durée de l'engagement sera d'un an après avoir satisfait à un stage probatoire de trois mois.

Les candidat(e)s devront remplir les conditions suivantes :

- être âgé(e)s de moins de 45 ans à la date de la publication au présent avis ;

- avoir de bonnes connaissances en dactylographie ;

- être titulaires du diplôme de documentaliste ou du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Bibliothécaire et justifier de cinq années d'expérience professionnelle dans le domaine de la documentation et de l'information jeunesse ;

- avoir des aptitudes pour l'informatique ;

- être disponible notamment le samedi après-midi ;

- être titulaires du permis « B ».

Les candidat(e)s à cet emploi devront faire parvenir dans les huit jours de la présente publication au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur timbre ;

- deux extraits de l'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité ;

- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

- un certificat de bonnes vie et mœurs ;

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s possédant la nationalité monégasque.

Avis de vacance d'emploi n° 89-82.

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de jardinier est vacant au Jardin Exotique.

Les candidats à cet emploi devront être titulaires du brevet d'études professionnelles agricoles ou justifier d'une expérience d'au

moins une année en matière de culture de plantes succulentes. Ils devront faire parvenir dans les cinq jours de la présente publication, au Secrétaire Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- un certificat de bonnes vie et mœurs ;

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats possédant la nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Musée Océanographique

- Projections cinématographiques à partir de 9 h 45, jusqu'au 5 septembre : « *Blizzard à Esperanza* »
- du 6 au 12 septembre : « *La vie au bout du monde* »

Monte-Carlo Sporting Club

du 8 au 10 septembre,
Dîners-spectacles avec, en vedette, *Gilbert Bécaud*

Expositions

Jardins et Atrium du Casino

jusqu'au 30 septembre,
11^{ème} Biennale de Sculpture présentée par la *Galerie Marisa Del Re* de New-York avec le concours de la Société des Bains de Mer.

Sports

Stade Louis II

le 1^{er} septembre, à 19 h,
Athlétisme : Finale du Grand Prix I.A.A.F./Mobil

Monte-Carlo Golf Club

le 3 septembre
Le Prix Pasquier - Medal

le 10 septembre
Coupe Ira Senz (R) - Stableford

*
* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE-EXECUTION

Le LUNDI DIX-HUIT SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF, à onze heures, en l'étude et par le ministère de M^e Aurégia, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de TREIZE ACTIONS nominatives de mille francs de valeur nominale, portant les numéros 1 à 6 et 233 à 239, de la société anonyme monégasque dénommée « MINIMATE INTERNATIONAL S.A.M. », au capital de deux cent cinquante mille francs, et dont le siège social est à Monaco, 4, rue de l'Industrie.

Lesdites actions détenues par M. René, Edouard LABATUT, demeurant à Paris (15^{ème}), 13, rue Frémicourt.

Cette vente a été ordonnée par jugement du Tribunal de Première Instance de la Principauté, du 6 avril 1989, devenu définitif, qui a validé la saisie-arrêt pratiquée sur lesdits titres, et ordonné la vente au profit de la société MINIMATE INTERNATIONAL S.A.M.

MODALITES DE L'ADJUDICATION

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des charges dressé par M^e Aurégia, le vingt-huit février mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

Le ou les adjudicataires seront tenus de payer leur prix comptant au moment de l'adjudication.

Les enchères ne seront pas inférieures à cinq cents francs.

Elles seront portées verbalement et reçues de la part de personnes ayant préalablement consigné en l'étude du notaire une somme de cinq mille francs, qui sera immédiatement restituée aux personnes non déclarées adjudicataires, et dont le montant s'imputera d'abord sur les frais, puis sur le prix, en ce qui concerne l'adjudicataire.

Le ou les adjudicataires seront également tenus d'acquitter, en sus de leur prix, le montant des frais de mise en adjudication, publicité, enregistrement et autres généralement quelconques, auxquels l'adjudication donnera lieu.

Il sera tenu de faire son affaire personnelle du transfert des actions à lui adjugées et de la notification de l'adjudication à qui besoin sera.

MISE A PRIX

TREIZE MILLE FRANCS (13.000).

Fait et rédigé par M^e Paul-Louis Auréglià, détenteur du cahier des charges.Monaco, le 1^{er} septembre 1989.*Signé : P.-L. AUREGLIA.*Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**MINIMATE INTERNATIONAL
S.A.M.****DELIVRANCE DE DEUX CERTIFICATS
NOMINATIFS D' ACTIONS EN DUPLICATA**

Conformément aux dispositions de l'article 510 du Code de Procédure Civile, le jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco du 6 avril 1989, ayant commis M^e Auréglià, notaire, à l'effet de procéder à la vente aux enchères publiques de TREIZE ACTIONS nominatives de mille francs de valeur nominale, portant les numéros 1 à 6 et 233 à 239, de la société anonyme monégasque dénommée « MINIMATE INTERNATIONAL S.A.M. », au capital de deux cent cinquante mille francs, et dont le siège social est à Monaco, 4, rue de l'Industrie.

Lesdites actions détenues par M. René, Edouard LABATUT, demeurant à Paris (15^{ème}), 13, rue Frémicourt.

A, notamment, décidé ce qui suit :

« Autorise le notaire ainsi commis, à défaut de remise desdits titres par le détenteur, à s'en faire délivrer des duplicata par les représentants de la société MINIMATE INTERNATIONAL, et ordonne dans ce cas la publication d'un extrait du jugement par les soins du notaire dans le « Journal de Monaco ».

La délivrance des duplicata des certificats nominatifs des titres visés emporte annulation pure et simple des certificats primitifs.

Il est en conséquence interdit de faire usage du certificat primitif sous les peines édictées par les articles 398 ou 403 du Code pénal.

Monaco, le 1^{er} septembre 1989.

*Signé : P.-L. AUREGLIA.*Etude de M^e Louis-Constant CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE*Première Insertion*

Suivant acte reçu par M^e Crovetto, le 24 août 1989, Mme Claude PASSERONI demeurant 20, boulevard de Suisse à Monaco, a vendu à la S.A.M. « LANVIN MONTE-CARLO » dont le siège est Sporting d'Hiver, Place du Casino à Monte-Carlo, le fonds de commerce de prêt-à-porter de luxe pour Hommes, Femmes, Enfants et articles divers, dépendant de la Galerie du Park Palace 27, avenue de la Costa à Monte-Carlo, connu sous l'enseigne « Claude ARNAUD Boutique LANVIN ».

Opposition, s'il y a lieu, en l'Etude de M^e Crovetto, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 1^{er} septembre 1989.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*Etude de M^e Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 7 mars 1989, M. Jean-Claude SIRERA, demeurant 42, quai des Sanbarbani, à Monaco, a cédé à M. Frédéric SZYMANIAK et Mme Carmela BONFIGLIO, son épouse, demeurant 310, cours du Centenaire, à Menton, le droit au bail des locaux sis « Le Trocadéro B », 45, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} septembre 1989.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 10 février 1989, M. Pierre BAUGNIES, demeurant 4, rue Clerfayt, Saint Symphorien, à Mons (Belgique), a cédé à M. Marcel LEHR, demeurant 232, avenue Aristide Briand, à Roquebrune-Cap-Martin (A-M), le droit au bail des locaux sis aux rez-de-chaussée et sous-sol d'un immeuble situé 1, rue des Roses, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.
Monaco, le 1^{er} septembre 1989.

Signé : J.-C. REY.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.041 du 9 novembre 1987.

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Valeur liquidative au 25 août 1989
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	10.989,56 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion	5.349,75 F
Paribas Monaco Oblifranc	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	1.050,57 F
Paribas Monaco Patrimoine	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	1.100,90 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	10.695,45 F
Monaco valeur I	30.01.1989	Somoval	1.059,24 F
MC Court terme	24.04.1989	Sagefi S.A.M.	5.093,95 F
MC Placement oblig	24.04.1989	Sagefi S.A.M.	5.094,48 F
Monacanthé	02.05.1989	Interepargne	103,53 F

Le Gérant du Journal : Jean-Claude MICHEL

IMPRIMERIE DE MONACO
